



## 16ème législature

<b>Question N° : 8193</b>	<b>De Mme Laure Lavalette ( Rassemblement National - Var )</b>	<b>Question écrite</b>
<b>Ministère interrogé</b> > Enseignement supérieur et recherche		<b>Ministère attributaire</b> > Enseignement supérieur et recherche
<b>Rubrique</b> >enseignement supérieur	<b>Tête d'analyse</b> >Réquisition de logements CROUS pour les JO	<b>Analyse</b> > Réquisition de logements CROUS pour les JO.
Question publiée au JO le : <b>23/05/2023</b> Date de changement d'attribution : <b>12/01/2024</b> Question retirée le : <b>11/06/2024</b> (fin de mandat)		

### Texte de la question

Mme Laure Lavalette interroge Mme la ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche sur la réquisition de logements étudiants durant les jeux Olympiques de 2024. Cette décision presque « sacrificielle » intervient dans un contexte déjà très compliqué pour ces jeux Olympiques qui soulèvent de nombreuses interrogations et craintes : coût économique, notamment pour la ville de Paris ; prix des billets excessifs ; impact écologique ; sécurité non assurée, etc. Ces jeux Olympiques, censés être un moment de partage, d'optimisme et d'unité, provoquent à l'inverse division et pessimisme. Les Français ont même le sentiment d'être mis à l'écart de cette compétition. Elle apparaît comme « élitiste » et ruineuse dans un contexte où l'inflation prend à la gorge de nombreuses familles. Ce sentiment d'une organisation chaotique et élitiste, il a été largement renforcé par une nouvelle polémique : la réquisition de logements étudiants afin d'y accueillir des athlètes. Cette annonce du Centre régional des œuvres universitaires et scolaires (Crous) apparaît comme une énième humiliation pour les Français les plus précaires. Mme la députée rappelle que ces logements sont attribués prioritairement aux étudiants dont la famille dispose de peu de ressources et dont les critères d'attribution sont les mêmes que pour le calcul de la bourse. Une fois de plus, donc, l'on demande aux plus fragiles de participer à l'effort collectif au profit d'une compétition sportive totalement inaccessible pour cette population. En décidant de mettre à disposition des organisateurs des logements à l'été 2024, le Crous risque de fragiliser un peu plus des étudiants déjà bien en peine : 56 % d'entre eux ne mangent pas à leur faim ; reste à vivre de 50 euros après le règlement des charges fixes ; jusqu'à 15 000 étudiants par semaine bénéficient de l'aide alimentaire rien qu'à Paris... Les chiffres de la précarité étudiante sont particulièrement alarmants et rien ne justifie qu'on leur mette des bâtons dans les roues. Le Crous s'est justifié en expliquant que les étudiants souhaitant rester en Île-de-France durant la période pourraient être relogés le temps de la réquisition. Cela revient à dire à l'étudiant qu'il n'est pas vraiment chez lui, que son intimité ne compte pas et surtout que, parce qu'il est jeune, il n'aura pas de problème à laisser son logement à d'autres occupants. Pourtant, comme tout un chacun, les étudiants ont besoin de stabilité et leurs finances, particulièrement touchées par l'inflation, ne leur permettent pas de se trouver un nouveau logement en urgence, le temps que le Crous parvienne à le « recaser ». À cela s'ajoute la difficulté de se payer un loyer durant une période où les prix parisiens seront particulièrement élevés, notamment pour les Airbnb qui n'hésiteront pas à profiter des jeux Olympiques. Déloger des étudiants, alors même que la promesse présidentielle de 2017 visant la construction de 60 000 nouveaux logements pour les étudiants est loin d'être atteinte, montre bien à quel point l'État se soucie trop peu de ceux qui tentent de se lancer dans la vie. Elle lui demande donc ce qu'elle pense d'une telle contrainte pour les étudiants logés en logement CROUS et ce qu'elle entend mettre en place afin qu'aucun étudiant ne se retrouve mis dehors et sans logement durant la période des jeux Olympiques 2024.

